

## 2DGR

**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Quartier Jauffret, 979 RD 559, Le Pré Fontereau,**  
**83580 GASSIN**  
**Société en cours de formation**

---

### **NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT ET DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL**

L'an deux mille vingt-six,  
Et le 06 février,

#### **LES SOUSSIGNES,**

**Monsieur David GUILLOTEAU**, né le 22 juin 1985 à TOULON (83), de nationalité française, demeurant Quartier Jauffret 979 RD 559 Pré Fontereau, 83580 GASSIN, divorcé et non remarié ni pacsé depuis,

**Monsieur David RODRIGUES**, né le 03 novembre 1978 à SAINT TROPEZ (83), de nationalité française, demeurant 53 Cros d'Entassi, 83310 GRIMAUD, célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord le premier Président et le premier Directeur Général, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

#### **I – NOMINATION DU PRESIDENT**

Le premier Président de la société nommé sans limitation de durée est :

**Monsieur David GUILLOTEAU**,  
né le 22 juin 1985 à TOULON (83),  
de nationalité française,  
demeurant Quartier Jauffret 979 RD 559 Pré Fontereau, 83580 GASSIN,

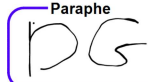
qui déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.


#### **II - POUVOIRS DU PRESIDENT**

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

#### **III - REMUNERATION DU PRESIDENT**

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Paraphe  


Paraphe  


En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

#### **IV – NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le premier Directeur Général de la société nommé sans limitation de durée est :

**Monsieur David RODRIGUES,**  
né le 03 novembre 1978 à SAINT TROPEZ (83),  
de nationalité française,  
demeurant 53 Cros d'Entassi, 83310 GRIMAUD

qui déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

#### **V - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 18 des statuts.

#### **VI - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL**

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

**Monsieur David GUILLOTEAU**  
*« Bon pour acceptation des fonctions de  
Président »*

Signé par :  
  
492A171B26484AA...

**Monsieur David RODRIGUES**  
*« Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général »*

Signé par :  
  
149840783EC74BC...